



Ministre de la Justice, chargée de l'Asile et la Migration, de l'Intégration sociale et de la Lutte contre la pauvreté

Communiqué de presse

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides auditionne des Syriens en Turquie

La Belgique réinstalle 75 réfugiés syriens

BRUXELLES, 08/09/2014. - En novembre, notre pays accueillera 75 Syriens qui ont fui les violences de la guerre dans leur pays et qui, grâce à la réinstallation, bénéficieront d'un nouvel avenir en Belgique. La semaine passée, ces réfugiés ont été interviewés à Ankara, en Turquie, par une équipe du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Celle-ci a atterri hier à Zaventem. Depuis le début du conflit en Syrie, en mars 2011, la Belgique a déjà accordé une protection et un droit de séjour à 3.743 Syriens, et ce par le biais du statut de réfugié, du statut de protection subsidiaire, du regroupement familial et de la régularisation.

En 2013, Maggie De Block, la ministre de la Justice, chargée de l'Asile et la Migration, a mis sur pied un projet structurel de réinstallation. Cela implique que la Belgique réinstallera systématiquement un certain nombre de réfugiés chaque année, dans le cadre du programme européen de réinstallation et en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

Maggie De Block : « En 2014, 100 réfugiés seront réinstallés, dont 75 Syriens et 25 Congolais. Le but est d'atteindre d'ici 2020 le nombre de 250 réfugiés réinstallés chaque année en Belgique. Notre pays accomplit ainsi son engagement de façon réaliste. Les réfugiés séjourneront d'abord dans un centre de Fedasil pendant six semaines. Par la suite, ils seront redirigés vers les CPAS. J'espère que, comme l'année passée, nous trouverons rapidement un nombre suffisant de communes pour les accueillir. »

Outre la réinstallation, la Belgique accorde au quotidien une protection aux réfugiés syriens. Depuis le début du conflit en mars 2011 jusqu'à la fin août 2014, le CGRA a fourni une protection à 2.902 Syriens. En outre, entre 2011 et 2013, l'Office des étrangers a accordé un droit de séjour à 737 Syriens dans le cadre du regroupement familial et à 104 Syriens pour des raisons humanitaires ou médicales.

Auditions

Au cours de ces derniers mois, l'UNHCR a effectué une première sélection de réfugiés syriens en Turquie en vue d'une réinstallation dans notre pays.

Une équipe du CGRA s'est rendue à Ankara le 31 août 2014 et, pendant une semaine, elle s'est entretenue avec les réfugiés proposés à la sélection. Il s'agit d'un groupe de personnes particulièrement vulnérables, à savoir des familles qui ont beaucoup souffert du conflit syrien et y ont souvent perdu un ou plusieurs membres de leur famille. Près de la moitié des réfugiés concernés sont mineurs.

Le CGRA a entendu tous les réfugiés majeurs. Le but de la mission était de compléter le dossier des réfugiés pour ce qui est de leur identité et de déterminer si leur demande de protection est toujours fondée. Le CGRA vérifie également s'il n'y a pas d'indications selon lesquelles la personne aurait été impliquée dans des crimes de guerre.

Lors de la mission, l'Organisation internationale pour les migrations a par ailleurs examiné les réfugiés sur le plan médical.

Intégration

Dès que la liste de réfugiés proposée par le CGRA aura été approuvée par la ministre compétente, l'Office des étrangers (OE) fournira les titres de voyage. Fedasil effectuera entre-temps une mission d'orientation culturelle auprès des réfugiés en Turquie, afin de leur fournir davantage d'informations sur la Belgique.

À leur arrivée dans notre pays, les réfugiés se verront accorder le statut de réfugié par le CGRA et délivrer des documents de séjour par l'OE.

Durant les six premières semaines de leur séjour, les réfugiés seront accueillis par des spécialistes dans l'un des centres ouverts de Fedasil. Ils y bénéficieront entre autres de cours de langue et de cours d'intégration.

Par la suite, ils seront orientés vers les communes qui se sont dit prêtes à les loger. Les organisations non gouvernementales Caritas et Convivial y aideront et accompagneront les Syriens pendant douze mois dans leur parcours d'intégration, leur adaptation à notre culture et, par exemple, leur recherche d'emploi.

Vous trouverez toutes les informations contextuelles sur la réinstallation sur le site www.reinstallation.be

Info? Els Cleemput, porte-parole
Tel : 0032 475 29 28 77
Mail : els.cleemput@ibz.fgov.be
Internet: www.deblock.belgium.be